



Deces de ma mere en 1989,depuis les notaires nous on jamais conta

Par **louna47330**, le **31/01/2018** à **17:23**

bonjour,ma question est la suivante:ncette situation est assez compliquée! ma mere décédée en 1989 ,nous sommes des enfants de 2 mariage ,moi etant la 3eme des ainées ,ma mere c'est remarié ,donc dejas personne nous a prévenus c'est a dire les notaires a maintes reprises nous les avons contactés ,mais je suis très loin et ne peux me déplacer,ce qui est encore plus penible ,alors je vais essayer d'etre plus precise ,je n'aie pas etait eleve dans ma famille mais j'avais des liens placé tres tot dans un foyer.Ma mere avait une maison qui a brulée apres son décès ,nous avons 2 terrains ,mon beau pere etant decedé depuis 4ans ,malgré tout cela jamais les notaires nous ont contacter je ne comprends pas ! est ce légale ,je leur aient telephoner plusieurs fois,ils m'ont répondu qu'ils me rappellerai ,depuis toujours sans nouvelles ,situation complique,merci de me repondre afin de méfaire une idée et d'etre conseillée au mieux ,merci de votre aide salutations

Par **amajuris**, le **31/01/2018** à **18:21**

bonjour,le notaire recherche les héritiers lorsqu'il a été mandaté pour s'occuper de la succession.rnn'importe quel héritier peut s'occuper de la déclaration de succession à faire au trésor public quand celle-ci est nécessaire, le notaire est obligatoire en présence de biens immobiliers pour faire les mutations immobilières nécessaires.rnle notaire est nécessaire également pour établir un acte de notoriété.rnvotre mère étant décédé depuis 29 ans, je crains que ce soit un peut tard pour s'occuper de la succession de votre mère.rnje vous conseille de voir un avocat si aucun notaire ne répond à vos courriers que vous avez sans doute fait en recommandé.rnsalutations

Par **louna47330**, le **31/01/2018** à **19:41**

bonsoir
Je vous remercie pour cette précision; par contre nous avons toujours appelés pour savoir, mais nous sommes restés toujours sans réponse de leur part !! alors qu'ils me disaient je vais vous rappeler mais pour les terrains je sais que c'est des notaires, mais comme ça a changé plusieurs fois de notaires compte tenu des années, et que les notaires ont fait part qu'ils fallait rechercher dans les archives, et depuis le logiciel ils n'ont pas tout les dossiers! je comprends mais là ce n'est pas de notre faute puisqu'ils sont pas en mesure de retrouver ses dossiers, car il y a eu 2 mariages, j'avoue que c'est compliqué et que je reste impuissante et ne connaissant pas trop les droits mais je vous remercie pour m'avoir éclairée sur cette situation je pense que sans avocat rien n'aboutit malheureusement bonne soirée et merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **31/01/2018** à **22:00**

Donc les successions ont été ouvertes dans les délais ?
Adressez une LR/AR à la chambre départementale, expliquant vos déboires et votre volonté d'une prise en main urgente et sérieuse de votre dossier tel qu'est en droit de l'attendre un client de notaire, selon les règles de la profession.
Précisez pour finir que sans évolution rapide, votre avocat saisira le procureur de la république.